

PRÉSENTATION DE PROJETS

Les ressources des territoires africains au service des africains





Sommaire

Soutien de projets en faveur d'un développement entrepreneurial innovant en Af	rique3
Critères d'éligibilité et de sélection	5
Information Complémentaire	5
Comprendre la procédure de sélection	8
Annexe 2 : Glossaire	9





Soutien de projets en faveur d'un développement entrepreneurial en Afrique

L'appel à projet « Soutien de projets en faveur d'un développement entrepreneurial en Afrique » est destiné à répondre à la question : comment favoriser auprès des structures à capacités d'actions réduites ?

L'appel à projet a pour vocation de financer les projets en Afrique. Ainsi, AFRICAN PLAN® se positionne en tant qu'incubateur.

Cet appel à projet est un appel ouvert qui s'adresse à tout organisme qui a déjà étudié la faisabilité de son projet. Le projet en lui-même devra agir durablement sur le developpement.

Les porteurs de projets pourront soumettre le module toute l'année.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : info@africanplan.org

Qui est AFRICAN PLAN® ?

African Plan met son savoir-faire au service des bénéficiaires et conduit des projets de développement qui ont un impact durable pour les entreprises, les personnes, leur famille et la communauté locale.

African Plan construit des partenariats durables avec des acteurs locaux qui partagent sa vision. Engagés dans le domaine d'intervention choisi, reconnus pour leurs compétences et leur gouvernance, ils participent à la mise en œuvre des projets sur le terrain. African Plan contribue à leur renforcement institutionnel, financier et organisationnel.

African Plan travaille en étroite collaboration avec les acteurs économiques. Il privilégie l'implication des entreprises locales, acteurs majeurs du développement. Il sollicite aussi les entreprises nationales et internationales pour soutenir des projets cohérents avec leurs valeurs, leur implantation géographique ou leur secteur d'activité.

Les autorités publiques sont impliquées dans les projets mis en œuvre sur leur territoire. African Plan articule ses actions avec les politiques nationales, tout en proposant des axes d'évolution.

La pertinence des projets est garantie par des mentors et experts qualifiés. Ils participent à la définition des programmes, au transfert de savoir-faire, à la

Page 3 | 10



formation des formateurs, à l'évaluation des projets et au renforcement des partenaires locaux.

Enfin, African Plan agit avec transparence et responsabilité. La mise en œuvre des projets est encadrée par des systèmes, des procédures et des outils techniques, opérationnels et financiers. Une planification rigoureuse et un contrôle régulier garantissent la bonne maîtrise des projets.

Il se positionne comme un incubateur de ces projets afin de faire reconnaître et de permettre la poursuite d'initiatives portées par des organismes.

Objectif de l'appel à projets

Les projets soutenus par AFRICAN PLAN® visent à répondre aux problématiques suivantes :

- Comment favoriser la croissance auprès des structures africaines ou en direction de l'Afrique?
- Comment l'entreprise africaine peut-elle mieux répondre à la demande locale?
- Quelles filières développer afin de mieux intégrer et relier les producteurs aux marchés?
- Comment la valorisation des produits locaux peut-elle être source de création d'activités et d'emplois en milieu rural et urbain?
- Comment mieux intégrer la dimension environnementale à tous les niveaux des filières agricoles, agroalimentaires et industrilles?





Critères d'éligibilité et de sélection

Critères d'éligibilité et de présélection

- Avant de proposer un projet, il est impératif de s'assurer que la demande est éligible. AFRICAN PLAN® n'étudiera que les demandes répondant aux critères suivants :

Éligibilité du porteur de projet

- Avoir une expérience dans le domaine du développement de son projet en Afrique
- Être membre du réseau AFRICAN PLAN® au moment de la presentation de la demande
- Vous devez être citoyen d'un pays Africain
- Vous devez avoir 18 ans révolus au moment de la presentation de la demande
- Votre projet doit être réalisable dans un pays Africain
- Votre projet doit être à but lucratif
- Votre projet doit avoir un **impact social**. Vous devez expliquer le problème que vous essayez de résoudre ainsi que la solution que vous proposez.
- Votre projet doit prouver son potentiel de réplication au-delà d'une seule région en Afrique, afin d'avoir un impact panafricain.

Information Complémentaire

- Vous pouvez soumettre une proposition quel que soit votre pays de résidence
 dans la mesure où vous êtes citoyen d'un pays d'Afrique.
- o Par exemple, un résident des Emirats Arabes Unis possédant la nationalité Egyptienne est éligible à ce Prix.
- Vous pouvez soumettre une proposition que que soit votre âge, si vous avez 18 ans révolus au moment de la presentation de la demande.
- Votre projet peut être opérationnel dans n'importe quel pays d'Afrique, même si vous n'êtes vous-même pas citoyen dudit pays
- Par exemple, vous pouvez soumettre un projet pour un pays Africain différent du pays dont vous possédez la nationalité (ainsi par exemple, un citoyen du Ghana peut soumettre un projet basé au Libéria)
- Vous pouvez soumettre un projet pour une entreprise qui est déjà opérationnelle
- Votre projet peut opérer au-delà des frontières, dans plusieurs pays Africains.

Page 5 | 10



- Vous pouvez opérer dans de multiples pays, mais vous serez requis de désigner un groupe de personnes spécifique, comme le bénéficiaire principal de votre projet. Éligibilité des partenaires locaux
- Être une organisation sans but lucratif ou une entreprise
- Participer activement à la conception et la mise en œuvre du projet
- Être en capacité de poursuivre la démarche à l'issue du projet dans sa phase d'extension sans l'appui du porteur de projet

Éligibilité du projet

- Être dans un pays d'Afrique
- Créer ou renforcer durablement des activités de développement afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population dans les pays en développement et émergents de l'Afrique qui contribuent à créer de la valeur ajoutée au niveau local
- Ne pas se limiter à demander et obtenir que le Fonds de soutient mais être porteur d'avenir et pérenne

Autres critères décisifs :

- AFRICAN PLAN® soutiendra uniquement des projets porteurs de developpement
- La dotation de AFRICAN PLAN® sera répartie sur maximum 3 ans. Elle représentera entre 10% et 70% du budget total du projet.
- Un porteur ne peut présente<mark>r q</mark>u'un s<mark>eul</mark> pr<mark>oj</mark>et par an.
- Les porteurs déjà partenaires de AFRICAN PLAN® (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent pas proposer de projet avant l'achèvement de ce dernier.

* Axes spécifiques

L'équipe AFRICAN PLAN® portera une attention particulière aux axes spécifiques suivants :

- Le rapport entre la dotation et le budget total du projet : AFRICAN PLAN® souhaite que sa dotation soit décisive dans le budget.
- Le nombre de bénéficiaires : AFRICAN PLAN® souhaite intervenir en priorité auprès d'un groupe restreint de bénéficiaires.
- Les étapes de la filière concernées par le projet : AFRICAN PLAN® souhaite soutenir en priorité des projets agissant sur plusieurs étapes de la filière.

* Critères de sélection

L'équipe AFRICAN PLAN® et le Comité de sélection détermineront quels projets présentent le meilleur équilibre entre les éléments suivants :

Faisabilité

- Les capacités opérationnelles du porteur de projet ou du partenaire local

Page 6 | 10



- L'ancrage local et la cohérence avec le contexte de la zone
- La cohérence du budget et du montage financier

Pertinence

- Le respect des objectifs de développement durable et dimension environnementale
- Les impacts du projet et l'existence de dispositifs d'évaluation

Pérennité

- Les perspectives et la vision à long terme du projet (valorisation et capitalisation)
- La durabilité et la pérennité de l'action





Comprendre la procédure de sélection

❖ Le formulaire d'éligibilité

Les porteurs de projets sont invités à compléter un formulaire comportant plusieurs questions qui permettront à l'équipe de AFRICAN PLAN® de déterminer l'éligibilité du projet, du porteur et de ses partenaires selon ses critères.

L'instruction approfondie de la demande se réalise sur la base d'un dossier à remplir qui sera envoyé au porteur de projet lorsque l'éligibilité aura été vérifiée. L'équipe du Fonds peut être amenée à contacter et/ou rencontrer le porteur de projet afin d'obtenir des renseignements complémentaires. Les pièces jointes qui seront attendues sont les suivantes :

- les statuts de l'organisme et la publication de création,
- une attestation datée et signée par un responsable de l'organisme certifiant que l'organisme est crée ou en phase de creation,
- le rapport d'activité et les comptes annuels du porteur de projet ainsi que le budget prévisionnel. Des informations sur l'entreprise (dans le cas ou l'entreprise a dèjà été crée)

La contractualisation

Une fois que les porteurs de projets auront été informés que leur projet a été sélectionné, des échanges auront lieu avec l'équipe AFRICAN PLAN® afin de définir les termes du partenariat. Ce dernier comprend notamment la remise de rapports réguliers, des visites du projet, des démarches de capitalisation, etc.

* Rappels importants

Avant de soumettre un projet, merci de vous assurer que votre projet est conforme aux critères d'éligibilité du Fonds



Annexe 2: Glossaire

Bénéficiaires

Individus, groupes ou organisations qui bénéficient de l'action de développement, directement (bénéficiaires directs) ou non (bénéficiaires indirects), intentionnellement ou non.

Capitalisation

C'est un processus visant à identifier et analyser les résultats d'un projet et à contribuer à faire émerger des références utiles pour des acteurs de terrain agissant dans les mêmes ou d'autres contextes.

Indicateur

Variable quantitative ou qualitative qui sert à mesurer, de manière objective, la performance, l'impact et les résultats d'un projet de développement et à apprécier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Les indicateurs servent de base au suivi et à l'évaluation du projet. Un bon indicateur doit être:

- hautement signifiant,
- spécifique aux activités mises en œuvre dans le cadre du projet et correspondant à un résultat attendu.
- réaliste, pertinent et atteignable par le projet,
- quantifié et mesurable (quantitativement ou qualitativement) à un coût acceptable et dans la période du projet.

Innovation

Solutions nouvelles apportant des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrées dans un contexte spécifique. Le caractère innovant s'entend aussi bien d'une amélioration technologique, organisationnelle, sociale, financière, relative à un territoire donné, etc. Ces solutions nouvelles, une fois qu'elles ont été identifiées et analysées, doivent ensuite être diffusées largement.

Objectif général

La finalité, l'objectif à long terme, le changement d'état ou l'amélioration globale de la situation vers lesquels tend le projet et auxquels il contribue.

Objectifs spécifiques du projet

Il s'agit des objectifs à atteindre dans le cadre du projet et dans un laps de temps défini. Ils concernent les améliorations concrètes et durables de la situation des

Page 9 | 10



bénéficiaires que le projet vise par ses activités. Ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables, précis, réalistes et limités dans le temps

Partenaire local

Organisation ou entreprise dont la nationalité est celle du pays où l'action proposée a lieu et que le porteur a choisi comme partenaire pour la conception et la mise en œuvre du projet dans une optique d'appropriation locale et de pérennisation de l'action.

Pérennité

La durabilité ou la pérennité traite de la façon dont les bénéfices d'un projet perdurent après que l'appui extérieur ait pris fin (qu'il s'agisse d'un soutien financier ou d'assistance technique ou organisationnelle). L'objectif de pérennité a de plus grandes chances d'être assuré si le projet est basé sur une démarche participative

Porteur de projet

Organisation qui soumet la demande et reçoit la subvention. Elle est garante, vis-à-vis de AFRICAN PLAN®, de la bonne réalisation technique et financière du projet et de sa mise en œuvre avec ses partenaires.

